



Priorité 10 : Développer la culture de l'autonomie

Objectif 10.1 : Développer une culture fondée sur la confiance et la coopération avec les parents et les partenaires

Objectif 10.2 : Cultiver le sentiment d'appartenance à une communauté de travail et les collaborations inter catégorielles

Objectif 10-3 : Accompagner et favoriser l'autonomie des équipes des unités d'enseignement

Priorité 11 : Approfondir les compétences et la motivation de chacun tout au long de la vie

Objectif 11-1 : Faire prendre conscience à chacun de ses facteurs de motivation et des moyens de les développer

Objectif 11-2 : Former les personnels pour permettre un développement professionnel et l'atteinte des objectifs

Objectif 11-3 : Valoriser les réalisations et les potentiels de chacun

Priorité 12 : Transformer l'académie en communauté apprenante

Objectif 12-1 : Transformer chaque enseignant en praticien chercheur

Objectif 12-2 : Déployer avec les partenaires toute forme d'intelligence collective afin de libérer les initiatives innovantes portées par la recherche de progrès

Objectif 12- 3 : Diffuser les pratiques d'innovation réussies, les soutenir et les mutualiser



AXE 4 : LIBÉREZ LES ÉNERGIES

PRIORITÉ 10 : DÉVELOPPER LA CULTURE DE L'AUTONOMIE

La notion d'autonomie est difficile à saisir car on peut facilement avoir tendance à la confondre avec celle de liberté. Or il est vrai qu'elle s'en rapproche mais avec une différence fondamentale qui tient à la place respective de l'individu et du collectif : l'autonomie est pour un être humain la capacité à opérer ses propres choix, de les expliquer, de les assumer dans un cadre clairement défini et compris par tous. Elle s'acquiert, s'exerce, se transmet. L'un de nos objectifs fondamentaux est bien de développer l'autonomie de pensée et d'action chez tous nos élèves afin qu'ils deviennent des adultes accomplis capables de penser par eux-mêmes et d'agir au sein de la société. Pourtant lorsque nous parlons de l'autonomie des acteurs de l'éducation nationale nous pensons à quelque chose de plus complexe que cette capacité à penser et à agir selon sa pensée. En effet, l'autonomie dans le cadre d'une organisation professionnelle consiste à permettre à chacun de prendre ses propres décisions en prenant en compte celles des autres et en mesurant leur impact sur les élèves, sur la classe, sur l'établissement et sur le travail des collègues. Ainsi, une académie qui développe l'autonomie des enseignants et des différents personnels de l'Education nationale est une académie qui construit pour ses personnels les compétences et les informations nécessaires qui leur permettent de prendre des décisions pertinentes pour leurs élèves et leur établissement, compte tenu de leur expertise mais aussi de ce qu'ils savent de ces élèves et du travail des autres acteurs travaillant avec eux. Cela suppose donc de la confiance entre les acteurs mais également un sens des responsabilités vis à vis des élèves et une bonne capacité de communication avec les partenaires.

Objectif 10.1 : Développer une culture fondée sur la confiance et la coopération avec les parents et les partenaires

L'éducation d'un enfant est autant l'affaire des parents que des professionnels. Un dialogue régulier entre les deux parties bénéficie à l'enfant. Très présents en maternelle (accompagnement physique), les parents s'éloignent de l'école au fil de la scolarité. Cette distension du lien, peut causer une fracture entre l'école et les parents. Les modalités d'organisation des réunions de rentrée ou des réunions parents professeurs, les mots employés, sont de nature à faciliter plus globalement la qualité des liens avec les parents. Lorsque survient une difficulté pour l'enfant, la qualité du dialogue entre l'institution et la famille fait partie des solutions, en tout cas la rupture école famille est un facteur aggravant.

Objectif opérationnel : Faire vivre les valeurs de la co-éducation



Action : Dynamiser et faire connaître les outils et acteurs existants

Vos propositions issues de la consultation :

- Développer dans les écoles des espaces de réflexion éducative partagée parents/enseignants
- Faciliter la vie des représentants de parents d'élèves, ne pas casser les bonnes volontés par une procédure fastidieuse, faciliter le suivi de la scolarité dans son ensemble et pouvoir incorporer des scrutins
- Faciliter l'accès aux démarches administratives
- Former les parents au numérique, à l'utilisation des outils numériques en usage dans l'établissement et des nouveaux services numériques
- Harmoniser les pratiques des établissements pour les élections des parents d'élèves

Cette action prend les formes suivantes :

- ┌ Promotion large de l'espace numérique « Mallette des parents », que ce soit en direction des personnels ou en direction des familles pour faire en sorte que cet espace devienne physique et assure un lien solide entre l'École et les familles.
- ┌ Valorisation des dynamiques enclenchées et des actions dans les établissements de la maternelle au lycée via l'éduthèque de l'académie de Dijon et la redirection vers les sites internet de chaque DSDEN de l'académie



Action : Entretenir le lien via les parents élus tout au long de la scolarité

Vos propositions issues de la consultation :

- Systématiser et diversifier l'accueil des parents à tous les niveaux de la scolarité
- Organiser une rentrée des parents
- En cycle professionnel, organiser des rencontres entre les parents et les représentants d'entreprises d'accueil

Cette action prend les formes suivantes :

- ┌ Travail avec les parents et les partenaires pour un meilleur continuum du cycle 3 afin de compenser la fracture entre école et collège et le désinvestissement des parents (inciter les parents d'élèves représentants au conseil d'école à franchir la porte du CA du collège).
- ┌ Installation de réunion d'information-formation départementale proposée aux parents d'élèves élus du 1er degré (rôle des parents représentants, permettant de mieux faire connaître l'institution aux non affiliés)
- ┌ Renforcement des liens entre parents d'élèves aux «moments clés» de la scolarité :
 - > Identifier des moments clé et innover pour accompagner
 - 1ère rentrée à l'école maternelle
 - passage CP,
 - passage 6ème,
 - passage lycée,
 - passage dans le supérieur



L'offre en direction de l'école, via le secteur associatif, est multiforme. Des actions partenariales permettent de conduire des projets pédagogiques enrichissants pour les élèves. Une connaissance mutuelle et un cadre commun facilitent la réalisation des partenariats : parrainage entre parents du collège et des écoles ; Expérimentation d'un conseil école collège des parents vers un continuum d'un conseil collège lycée là où le territoire s'y prête.

Objectif opérationnel : Consolider le lien de confiance École/Parents



Action : Améliorer la communication pendant les temps de réunion « ordinaires »

Vos propositions issues de la consultation :

Assurer une formation aux enseignants sur la conduite d'entretien avec les parents
Permettre aux parents de suivre les cours

Cette action prend les formes suivantes :

- └ Anticipation en équipe pour éviter les situations de ruptures de dialogue et améliorer le dialogue avec les parents, croiser les regards sur les élèves dans la bienveillance.
- └ Développement de la co-intervention en école et en établissement autour de projets pédagogiques clairement identifiés et collectivement construits.
- └ Implication des membres de la communauté éducative (enseignants, équipe de direction, vie scolaire, personnels santé social...) dont les compétences sont susceptibles de permettre la régulation en cas de difficultés.



Action : Éviter les situations de rupture de dialogue lorsque surgissent les difficultés de l'élève

Vos propositions issues de la consultation :

Traduire les documents de liaison entre l'école et les parents et bénéficier d'interprètes pour l'ensemble d'un réseau quand c'est nécessaire
Mettre en place des entretiens individuels réguliers avec les familles et les élèves sous la forme de tables rondes Direction/PP/parents et élèves en collège et lycée.

Cette action prend les formes suivantes :

- └ Anticipation en équipes (GSED, Cellules de veille, Conseils École/collège, Cellule d'appui, E.S.S., ...)
- └ Partage des constats et les pistes d'évolution avec les familles

Les situations de ruptures potentielles de dialogues sont les suivantes :

- └ Responsables allophones
- └ Les problèmes de vie scolaire/de comportement, que l'élève soit victime ou auteur
- └ La procédure disciplinaire (le temps de l'appel à contradictoire est un temps «douloureux» pour toutes les parties)
- └ Les situations d'absentéisme et de décrochage
- └ Les difficultés d'apprentissage qui donnent lieu à la mise en œuvre de PAP, PPRE (contractualisation avec les familles)
- └ L'orientation scolaire

Exemple de terrain :

- Liaison CM2/6ème PPRE Passerelle (secteur de collège Cosne Tillier)

Objectif opérationnel : Clarifier et consolider les relations avec les partenaires extérieurs

L'offre en direction de l'école, via le secteur associatif, est multiforme. Des actions partenariales permettent de conduire des projets pédagogiques enrichissants pour les élèves. Une connaissance mutuelle et un cadre commun facilitent la réalisation des partenariats

> Se connaître mutuellement et se reconnaître

Vos propositions issues de la consultation :

Favoriser les échanges entre les écoles et les associations
Mettre en place des instances de dialogue éducation/milieu économique sur les territoires

Cette action prend les formes suivantes :

- └ A l'image de la mobilisation de l'école pour les valeurs de la République, initiation d'assises départementales ou académiques des partenaires comme outil de connaissance mutuelle mais également d'apprentissage du savoir travailler ensemble
- └ Accueil d'intervenants extérieurs, dans le but d'enrichir le parcours des élèves en privilégiant un projet partenarial, afin de mettre en adéquation les attentes institutionnelles et les ressources extérieures.
- └ Mettre en place des assises départementales
- └ Formalisation des projets pour les valoriser

> Pour les partenaires intervenant sur le temps scolaire, faciliter les demandes d'agrément et leur suivi

Vos propositions issues de la consultation :

Favoriser et accompagner la mise en place de conventions de partenariat entre les établissements culturels, sportifs locaux et les établissements scolaires

Il conviendrait d'élaborer des protocoles de dématérialisation d'agréments en prenant en compte les spécificités techniques et réglementaires.

Objectif 10.2 : Développer le sentiment d'appartenance à une communauté de travail et les collaborations inter-catégorielles.

Les structures de l'Education nationale sont très décentralisées. Pour compenser l'isolement, des réseaux informels s'établissent qui répondent partiellement au besoin. Lors de réunions institutionnelles ou dans le suivi de situations complexes, la méconnaissance des « personnes ressource » ou du rôle de certains collègues peut apparaître. Certains métiers font état d'un manque de reconnaissance. D'où la nécessité de connaître et d'exercer la complémentarité de nos métiers.

Objectif opérationnel : Développer une approche collaborative pour atteindre les objectifs communs en équipe pluri-catégorielle.



Action : Connaître et faire connaître des outils de diagnostic partagé pour faire comprendre et rendre lisibles les objectifs communs

Vos propositions issues de la consultation :

Mobiliser la communauté d'acteurs

Au sein des établissements, contribuer à faire naître et vivre une communauté éducative

Travailler à la création d'une identité unique pour les personnels de l'éducation nationale sur les différents outils mis à disposition

Pour « les pilotes » - équipe de direction, équipe de circonscription, coordinateurs de réseau directeurs... - il s'agit de veiller à associer à l'échelle de l'établissement, de l'école, de la circonscription ou du territoire autant que possible, les différents corps et métiers : enseignants, personnels d'éducation, corps d'inspection, AVS, RASED, coordonnateurs...



Action : S'appuyer sur l'expertise de chacun pour co-construire des projets répondant aux besoins identifiés

Vos propositions issues de la consultation :

Mettre à disposition de la communauté éducative les résultats de la recherche (banques de données,...)

Mettre à disposition des inspecteurs un espace libre de parage de données

Objectif opérationnel : Sécuriser la complémentarité des niveaux d'intervention et d'expertise



Action : Renforcer la complémentarité entre les services du rectorat et des DSDEN et clarifier les compétences de chacun des niveaux, départemental, académique et EPLE

Vos propositions issues de la consultation :

Définir des temps de travail collaboratif entre inspecteur et chef d'établissement

Promouvoir l'échange de pratiques transdisciplinaires entre inspecteur et chef d'établissement

Proposer dans le cadre des formations des remises à niveau théoriques et disciplinaires avec les chercheurs et les universitaires

Sur la base de l'objectif précédent, un appui extérieur ou un partenariat sur la base de besoins identifiés à l'issue du diagnostic peut être utile.



Action : Valoriser les potentiels des agents administratifs au moyen d'une organisation territoriale en adéquation avec les besoins locaux, dans le cadre d'un dialogue ouvert

Vos propositions issues de la consultation :

Identifier en DSDEN et au Rectorat les rôles et missions des différents services

Mettre en place des rencontres académiques entre services des DSDEN

Création d'espaces virtuels pour échanger sur les pratiques et les procédures des différentes DSDEN

Développer les formations pour les personnels administratifs

Cadre chartes d'intervention cahiers des charges...

Cette action prend les formes suivantes :

- ↳ Inscription de l'adaptation des structures administratives dans une perspective territoriale et dans le temps.
- ↳ Temps de réflexion sur l'organisation des services en les associant.
- ↳ Facilitation des mobilités choisies, y compris en encourageant des parcours inter fonction publique sur un territoire (RH de proximité).
- ↳ Valorisation des fonctions soutien exercées par les personnels administratifs.
- ↳ Développement des actions de formation

Objectif 10.3 : Accompagner et favoriser l'autonomie des équipes des unités d'enseignement

Objectif opérationnel : identifier et repérer la maturité des équipes pédagogiques et éducatives



Action : Déterminer les indicateurs susceptibles de permettre un auto diagnostic d'une unité d'enseignement

Vos propositions issues de la consultation :

Pouvoir valoriser les personnels investis
Favoriser la mise en place d'une communauté apprenante permettant de développer l'autonomie et la confiance en soi

La détermination des indicateurs prend appui sur :

- ┌ l'existant des expériences et expertises (groupes d'appui académiques, contrôle de gestion...)
- ┌ la prise en compte des aspects « ressources humaines » (caractéristiques des équipes – stabilité et brassage...)
- ┌ l'antériorité des territoires accoutumés à l'expérimentation...
- ┌ la mesure du consentement et de l'adhésion en liant la capacité à l'autonomie avec celle à travailler de manière collective.



Action : Prendre en compte l'ouverture d'une unité d'enseignement vers l'extérieur

Vos propositions issues de la consultation :

Anticiper les partenariats
Utiliser les moyens numériques innovants (mooc, parcours hybrides, tout à distance, cellule tutorale, etc) pour innover, changer les modèles de représentation de la formation et pallier les problèmes de déplacements

Contextualiser les écoles et établissements à travers d'analyses in-situ et ex-situ des indicateurs qualitatifs et quantitatifs (évaluer les dynamiques internes et externes – territoires) et la capacité de l'équipe à s'approprier les résultats

Objectif opérationnel : Adapter le niveau d'intervention en fonction du degré d'autonomie de l'unité d'enseignement



Action : Sécuriser la complémentarité entre les acteurs académiques et départementaux des niveaux d'intervention et d'expertise

Vos propositions issues de la consultation :

Evaluation partagée des enseignants
Mettre en place des rencontres académiques entre services identiques des DSDEN
Identifier en DSDEN et au Rectorat les rôles et missions des différents services

Le renforcement de la complémentarité d'intervention entre les services du rectorat et des DSDEN et clarifier les compétences de chacun des niveaux, départemental, académique, réseau et EPLE.



Action : Adapter les degrés d'accompagnement et guider les équipes pédagogiques et éducatives les moins autonomes vers l'autonomie

Vos propositions issues de la consultation :

Pouvoir valoriser les personnels investis

Contractualiser avec un établissement sur 3 à 5 ans sans évaluation intermédiaire

Accroître l'autonomie des unités d'enseignement donc les équipes ont été détectées pour leur maturité (voir 10.3.1)

Développer les structures autonomes : « écoles laboratoires » et « écoles du socle »

Accompagner les unités pédagogiques capables de gérer un haut niveau degré d'autonomie par le G3A en vue de meilleure compréhension des éléments facilitateurs

Valoriser les unités pédagogiques capables de gérer un haut niveau degré d'autonomie par l'évaluation externe

Pour les équipes les plus autonomes, un accompagnement tant en terme de moyens que d'expertises permet de répondre aux spécificités locales et de mettre en place des projets partagés.

Cette action prendra la forme :

- personnalisation des plans de formation en fonction des besoins des équipes
- adaptation de l'offre de formation
- renforcement de l'accompagnement des équipes de direction pour développer l'autonomie.



AXE 4 : LIBÉREZ LES ÉNERGIES

PRIORITÉ 11 : APPROFONDIR LES COMPÉTENCES ET LA MOTIVATION DE CHACUN TOUT AU LONG DE LA VIE

La motivation, du latin movere, « se mettre en mouvement », peut être définie comme le facteur qui pousse quelqu'un à vouloir faire quelque chose. Il faut distinguer trois éléments dans la motivation : l'orientation vers tel ou tel objet, l'intensité de l'effort fourni et la persistance dans l'effort face aux obstacles rencontrés. Est motivé celui qui s'oriente fortement et continuellement vers la réussite d'un objectif donné et ne se laisse pas abattre facilement par les difficultés. La motivation n'est donc pas un trait de personnalité, elle est un processus. Une personne n'est jamais motivée dans l'absolu, mais elle l'est par ou pour quelque chose. » Comportements humains et management, Frédérique Alexandre Bailly et Denis Bourgeois, avril 2003.

La formation des personnels est un levier fort de l'Education nationale qui n'aura de sens que si elle s'accompagne de la motivation des acteurs. Il convient d'adapter les formations aux réels besoins, de reconnaître et de valoriser les compétences de chacun tout au long de la carrière.

Objectif 11.1 : Faire prendre conscience à chacun de ses facteurs de motivation et des moyens de les développer

La prise de conscience des facteurs de motivation permet à chacun de comprendre en quoi une situation, un acte professionnel ou une formation peut engendrer de l'intérêt ou du dépit. Cette analyse donne alors les moyens d'agir sur ses propres facteurs de motivation intrinsèque et aux personnels d'encadrement ou formateurs d'influer sur les facteurs de motivation extrinsèque des personnes qu'ils encadrent. Le but recherché étant que chacun puisse développer des compétences au service de la réussite des élèves, source de satisfaction pour tous les acteurs de l'Education nationale.

Objectif opérationnel : Connaître les facteurs et les ressorts de la motivation pour favoriser l'engagement



Action : Former les membres du groupe académique 11 sur le thème de la motivation.

Un document synthétique reprend les principaux facteurs de la motivation, il essaie de mettre en relation ces facteurs avec les réalités de terrain vécues par les enseignants et par les cadres de l'éducation nationale.



Action : Analyser les facteurs de motivation chez les enseignants :

Cette analyse prendra appui sur :

- des interviews filmées d'enseignants entrant dans le métier, réalisés par un Inspecteur de l'Education nationale IEN à deux moments distincts de l'année scolaire
- des questionnements d'enseignants interrogés par les IPR, les IEN et les chefs d'établissement, sur leur niveau de motivation lors des rendez-vous de carrière (à partir du PPCR)
- un questionnaire proposé aux enseignants du 1er et 2nd degré.

Objectif opérationnel :

Objectif opérationnel : Mettre en place un parcours de formation sur la thématique de la motivation en direction des inspecteurs, des personnels de direction, des directeurs d'école et des formateurs premier et second degrés.



Action : Construire les contenus et le format de la formation



Action : Identifier et former un groupe de formateurs ayant vocation à devenir formateurs académiques.



Action : Mettre en place un plan de formation en s'adaptant aux besoins des réseaux

Objectif 11.2 : Former les personnels pour permettre un développement professionnel et l'atteinte des objectifs

Le développement professionnel, avec une vision axée sur la professionnalisation, se construit dans le cadre d'un processus d'apprentissage à long terme. Le perfectionnement s'acquiert grâce à une ingénierie de formation adaptée et notamment par la réflexion sur la pratique et la recherche continue de solutions pédagogiques ou techniques.

Objectif opérationnel : Définir les besoins en termes de développement professionnel.



Action : Utiliser le PPCR comme moyen de repérage des besoins. Il s'agira d'analyser les « documents de références » que renvoient les enseignants avant un rendez-vous de carrière pour définir leur besoin en terme de développement professionnel.

Public visé : les professeurs des écoles nommés sur la circonscription Clamecy Val de Loire et ayant cette année un rendez-vous de carrière, soit une trentaine d'enseignants concernés, ainsi que les professeurs du 2nd degré qui exercent dans les domaines disciplinaires des IEN 2nd degré et IA-IPR engagés dans le GT11.



Action : Utiliser les résultats du sondage mis en place par la DAFOP courant mars 2017, auprès de tous les personnels de l'académie pour repérer les besoins d'information et de formation afin de construire et mettre en œuvre des recueils plus ciblés au niveau des bassins.

Objectif opérationnel : Adapter le plan de formation académique pour se remettre en adéquation avec les besoins identifiés



Action : Repérer et regrouper les besoins par thématiques, suite au recueil des données, en lien avec la DAFOP



Action : Intégrer dans le plan académique de formation les dispositifs de formation répondant aux besoins exprimés en lien avec la DAFOP et les corps d'inspection

Objectif opérationnel : Développer une dynamique sur l'académie autour du partage de ressources et de pratiques.



Action : cartographier les différents dispositifs de partage professionnels existants

Cette action prend les formes suivantes :

- └ Réalisation d'un état des lieux des actions existantes autour du partage professionnel relevant de différentes initiatives : Délégation Académique à la Formation des Personnels (DAFOP) conseiller académique Recherche et
- └ Développement en Innovation et en Expérimentation, Corps d'inspection, Vie Scolaire, Délégation Académique au Numérique (DANE), Canopé, Directions des services départementaux (DSDEN)...
- └ Analyse avec l'école Supérieure du Professorat et de l'Education (ESPE)
- └ Construction d'une liste par département de professeurs acceptant d'ouvrir leur classe ou de partager une expérience qu'ils jugent particulièrement intéressante.
- └ Déploiement du forum apprenant lancé en septembre 2018



Action : Favoriser le tutorat et l'échange entre pairs :

- └ Mise en place de tutorat entre des directeurs d'école :
 - > Organisation de « temps d'échanges de pratiques »
 - > Réalisation d'une cartographie de « pairs-formateurs » afin de connaître leurs expertises
 - > Création de binômes entre nouveaux directeurs d'école et directeurs d'écoles expérimentés avec trois temps de travail dans l'année.
- └ Mise en place par département d'un dispositif permettant l'accueil dans les classes des professeurs.

Objectif 11.3 : Valoriser les réalisations et les potentiels de chacun

Chaque personne a des talents, des forces, des compétences susceptibles de se déployer lorsqu'un ensemble de conditions sont réunies : se sentir performant dans cette activité, en cohérence avec ses valeurs, se sentir à la bonne place, se voir confier une mission qui a du sens pour soi. Dans ces conditions, le potentiel s'exprime pleinement.

Objectif opérationnel : Faire des instances de concertation et de pilotage des lieux d'échange, de mutualisation, de valorisation des pratiques et de réflexivité. (Conseil Pédagogique , Conseils des Maîtres, Conseils de cycle, conseils école/collège...etc)



Action : Expérimenter une évolution des instances en espace apprenant dans un réseau

Cette action suit le schéma suivant :

- └ Création d'un groupe expérimental avec des chefs d'établissements, des directeurs d'école, des inspecteurs.
- └ Formation du groupe aux techniques collaboratives de management
- └ Expérimentations dans les écoles et établissement d'un réseau
- └ Analyse et évaluation des expérimentations



Action : Déployer l'expérimentation dans d'autres réseaux

Le déploiement pourra s'appuyer sur des offres de formations dans les plans académiques et départementaux de formation.

Objectif opérationnel : Valoriser les actions, les usages, les compétences.



Action : Organiser des temps dans l'année où les enseignants sont mis à l'honneur pour leur engagement avec l'ambition de mailler le territoire.

- ┌ CLISE : semaine de la classe inversée
- ┌ Université numérique
- ┌ Journée de l'innovation
- ┌ Journée de l'apprendre, des enseignantes et des enseignants (5 octobre)
- ┌ portes ouvertes.....



AXE 4 : LIBÉREZ LES ÉNERGIES

PRIORITÉ 12 : TRANSFORMER L'ACADÉMIE EN COMMUNAUTÉ APPRENANTE

L'académie apprenante est un collectif autonome qui s'appuie sur la recherche scientifique pour fonder son action, valorise l'initiative et respecte le droit à l'erreur et documente ses actions pour avancer et partager. Celle-ci offre la garantie de s'enrichir des expériences des uns et des autres. Chaque enseignant est encouragé à devenir « un praticien chercheur » en s'appuyant sur les résultats de la recherche et sur les apports des collègues. L'implication des partenaires sera recherchée pour que tous les territoires deviennent également apprenants.

Objectif 12.1 : Transformer chaque enseignant en praticien-chercheur

Un praticien-chercheur, dans le cadre de l'enseignement, tente de faire le lien entre son environnement professionnel et toutes les questions que cela lui pose et le monde de la recherche. Il s'appuie sur la rigueur et la pertinence de la recherche pour tester, regarder, analyser et mesurer l'impact d'une pratique pédagogique sur les élèves.

Objectif opérationnel : Acculturer les enseignants à la veille



Action : Diffuser la lettre de veille PARI (2 à 3 fois par an) : donner à lire des articles dans une base accessible et actualisée



Action : Former des 'personnes ressources de proximité' à la veille et à son importance et promouvoir une relation de travail avec des chercheurs

Méthode : réflexion à conduire lors de la constitution du plan de formation : public désigné CPC dans le premier degré et professeurs documentalistes pour le second.

Objectif opérationnel : Acculturer les enseignants à la démarche scientifique (expérimentation, analyse)



Action : Cartographier les actions de recherche qui se déroulent dans l'académie

- Recueil d'un état des lieux en sollicitant la CARDIE, les DASEN et les inspecteurs et en identifiant les conventions passées entre l'Education nationale et les organismes de recherche.

Objectif opérationnel : Transformer chaque unité d'enseignement en communauté apprenante

Il s'agit ici de descendre au plus près de la réalité du terrain en allant vers une approche qualitative par des entretiens réalisés par auprès des acteurs, recueillir des productions et de traces.

Les unités éducatives seront volontaires et peuvent être identifiées par sollicitations, remontées cardie, ipr, espé,...

Le travail de cette année sera de déterminer quelles unités sont approchées pour un démarrage à la rentrée 2019-2020. Il conviendra de repérer des unités d'enseignement volontaire en explicitant la démarche et en montrant la valeur ajoutée.

-  **Action** : Avec le professeur documentaliste, transformer le CDI en pivot de la communauté apprenante
-  **Action** : Dans chaque EPLE, missionner un enseignant sur le développement de la communauté apprenante
-  **Action** : Repérer les ressources locales, internes à l'établissement (expertises scientifiques, formations, disponibilités, ...) avant de chercher à l'extérieur
-  **Action** : Partager à l'échelle locale et valoriser le forum apprenant
-  **Action** : Utiliser les expériences des écoles du socle et des écoles laboratoires et de tout établissement innovant
-  **Action** : Organiser des temps de travail collaboratif dans les écoles et établissements (conseils des maîtres, conseils de cycles, conseils pédagogiques, journée de pré-rentrée, ...)
-  **Action** : Former les directeurs d'écoles et personnels d'encadrement au management collaboratif et à l'animation de travaux collaboratifs

Objectif 12.2 : Déployer avec les partenaires toute forme d'intelligence collective afin de libérer les initiatives innovantes portées par la recherche de progrès

« L'intelligence collective peut constituer un facteur important d'efficacité des équipes. En effet, partant du principe que l'intelligence collective est un système, on peut dire que c'est la somme des intelligences individuelles des membres d'une équipe plus leur relation. Ainsi, ce qui distingue une intelligence collective d'un simple travail collectif, c'est ce dépassement dû à la relation entre les membres du collectif. » Greselle Olfa Zaïbet Management et avenir, 2007 (n°14)

Objectif opérationnel : Dynamiser le collectif enseignant

-  **Action** : Proposer aux enseignants de s'inscrire dans des actions ancrées sur les démarches de projet (blogue ton école, tw'haiku, savanturiers, Thomas Pesquet, minecity, ...)
-  **Action** : Expliciter les valeurs de l'académie apprenante
-  **Action** : Accompagner les projets (CARDIE, chercheur, membres groupe «recherche»,



 **Action** : Valoriser les projets et les bonnes pratiques (espace «académie apprenante», journée innovation, participation aux manifestations académiques, nationales voire internationales, ...)

 **Action** : Promouvoir le forum apprenant comme espace d'échanges de pratiques en impliquant tous les relais (inspecteurs, chefs d'établissements, formateurs, ESPE, référents numériques des premiers et seconds degrés ...)

Objectif opérationnel : Dynamiser les relations avec les partenaires

 **Action** : Ouvrir aux partenaires les projets portés par l'académie de Dijon (blogue ton école, tw'haiku, minacity, forum apprenant, «ramène ta science», UNAkhaton, ...)

 **Action** : Mettre en place des cérémonies symboliques

 **Action** : Associer le tissu associatif local pour impliquer les élèves dans les projets

 **Action** : Valoriser le travail avec des pays européens (ERASMUS+), les écoles françaises à l'étranger (partenariat avec la Mission Laïque Française) qui œuvrent à inscrire la recherche dans les pratiques enseignantes.

Objectif 12.3 : Diffuser les pratiques d'innovation, les soutenir et les mutualiser

L'innovation est un vecteur formidable de rejet de toute forme de fatalisme et ainsi un moyen d'invention de méthodes nouvelles. Quand les acquis de l'innovation sont éprouvés, la transférabilité des pratiques sera possible et souhaitable dans un contexte différent et en dehors du charisme des initiateurs.

Objectif opérationnel : Donner confiance aux enseignants

 **Action** : Accompagner les enseignants dans la documentation de leurs pratiques (par une 'personne ressource de proximité', par exemple)

 **Action** : Valoriser les expérimentations, réalisations, initiatives des enseignants (témoignages lors de séminaires, badges, ...)

Objectif opérationnel : Faciliter le partage de ses pratiques



Action : Intégrer des temps de partage de pratique dans chaque formation proposée



Action : Utiliser l'expérience des REP & REP+, y compris en lien avec la recherche



Action : S'appuyer sur les établissements labellisés (Lab'school & écoles du socle)